



**CONSEIL COMMUNAL**  
**1270 TRÉLEX**

Tél.: 022 369 92 92  
Fax: 022 369 92 91

**PROCES-VERBAL DE LA**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 29 SEPTEMBRE 2016**

Le Président, M. Philippe DEPIERRE, ouvre la séance à 20h15 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel - 2. Assermentation - 3. Approbation des procès-verbaux du Conseil communal du 14 juin 2016 et du 28 juin 2016 - 4. Election d'un 2<sup>ème</sup> délégué auprès de l' APEC - 5. **Préavis n°8/2016** - Relatif à l'autorisation générale de plaider - 6. **Préavis n°9/2016** - Relatif à l'autorisation de statuer sur les aliénations, acquisitions d'immeubles et participations dans des sociétés commerciales - 7. **Préavis n°10/2016** Relatif aux compétences financières de la Municipalité - 8. **Préavis n°11/2016** - Arrêté d'imposition pour l'année 2017 - 9. **Préavis n°12/2016** – Relatif à une demande de crédit de CHF. 173'600.- TTC pour la réalisation d'un bouclage du réseau ESP de la conduite de distribution et de défense incendie le long du chemin des Santous - 10. Mentions des préavis à venir - 11. Communication (s) du Président - 12. Communication (s) de la Municipalité - 13. Propositions individuelles et divers

**1. Appel**

36 Conseillers présents, 7 Conseillers excusés et 2 Conseillers absents.

**2. Assermentation**

Assermentation par Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE, de quatre conseillers communaux.

Monsieur Marcello ALLECA  
Monsieur Philippe DESPONDS  
Monsieur Marc RAVENEL  
Monsieur Frank STADELMANN

**3. Approbation des procès-verbaux du Conseil communal du 14 juin 2016 et du 28 juin 2016**

Pas de commentaires.

Vote : Procès-verbal du 14 juin 2016 – 28 oui et 7 abstentions

Vote : Procès-verbal du 28 juin 2016 – 27 oui et 8 abstentions

Les deux procès-verbaux sont donc approuvés.

#### **4. Election d'un 2<sup>ème</sup> délégué auprès de l'APEC**

Monsieur le Président du Conseil, Philippe DEPIERRE précise que l'APEC a demandé que notre Commune présente un deuxième délégué auprès de l'Association.

Dans l'urgence, durant cet été et avant l'assemblée générale de l'APEC, nous avons demandé à Monsieur Luc MORAX, qui a accepté et qui a donc été assermenté auprès de l'APEC. Néanmoins nous avons besoin de l'approbation du Conseil communal.

Monsieur Luc MORAX confirme son intérêt et il est élu par acclamation.

#### **5. Préavis n°8/2016 - relatif à l'autorisation générale de plaider**

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL, prend la parole et précise que ce type de préavis est présenté systématiquement chaque début de législature et conformément à la Loi sur les Communes. La Municipalité demande cette autorisation générale de plaider afin de défendre la Commune devant la justice. Cette autorisation court pour la durée de la législature 2016 - 2021, plus six mois, soit jusqu'à fin décembre 2021.

Monsieur Albert BOLAY, Président de la Commission des Finances n'a aucune remarque quant à ce préavis et demande de l'accepter.

Le Président ouvre la discussion.

L'assemblée n'ayant aucune remarque, le Président passe au vote :

**Le préavis n°8/2016 est accepté à l'unanimité et l'autorisation générale de plaider pour la législature 2016/2021 est donnée à la Municipalité.**

#### **6. Préavis n°9/2016 - relatif à l'autorisation de statuer sur les aliénations, acquisitions d'immeubles et participations dans des sociétés commerciales**

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL que ce préavis relatif à l'autorisation de statuer à hauteur d'un montant de CHF. 25'000.- reste inchangé et est à maintenir.

Monsieur Albert BOLAY, Président de la Commission des Finances, n'a aucune remarque au sujet de ce préavis et demande de l'accepter au vu que le montant de CHF. 25'000.- reste inchangé.

Le Président ouvre la discussion.

L'assemblée n'ayant aucune remarque, le Président passe au vote :

**Le préavis n°9/2016 - est accepté à l'unanimité.**

#### **7. Préavis n°10/2016 - relatif aux compétences financières de la Municipalité**

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL, explique que l'aval du Conseil communal quant à ce préavis donne la possibilité à la Municipalité de faire face à des dépenses imprévues et occasionnelles pour des réparations, des travaux dans la Commune. Ceci sans devoir convoquer des séances extraordinaires du Conseil communal à chaque demande. Le montant est augmenté à CHF. 50'000.- (auparavant CHF. 30'000.-).

Monsieur Albert BOLAY, Président de la Commission des Finances prend la parole et précise que Monsieur Pierre Hofmann a présenté plusieurs cas par le passé et demande suite à la discussion en Commission des Finances que la Municipalité reste transparente et d'aviser le Conseil des cas importants.

Monsieur Albert BOLAY et la Commission des Finances recommandent donc au Conseil communal d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

L'assemblée n'ayant aucune remarque, le Président passe au vote :

**Le préavis n°10/2016 – est accepté à l'unanimité.**

#### **8. Préavis n°11/2016 - concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2017**

Monsieur le Municipal, Pierre HOFMANN, prend la parole, les finances de la Commune sont saines.

Suite à une augmentation du taux d'imposition de 53(taux en 2015) à 57 points en 2016 et un rattrapage en 2016, une réserve a été constituée durant l'année 2016.

Monsieur HOFMANN explique que la nouvelle réforme de la loi sur l'imposition des entreprises RIE III entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec une mise en œuvre progressive jusqu'en 2019. L'état des finances de la Commune de Trélex permet de maintenir le taux à 57% pour l'année 2017.

En ce qui concerne les comptes pour l'année 2015, ceux-ci présentent un excédent de recettes comportant néanmoins plusieurs rattrapages de contribuables fortunés.

Monsieur HOFMANN souligne le fait qu'actuellement la Municipalité n'a pas de chiffres précis quant à la nouvelle réforme de la loi sur l'imposition des entreprises RIE III.

Le budget pour l'année 2017 sera présenté en son temps, Monsieur HOFMANN ne peut en dire plus pour le moment, mais les finances de la Commune sont saines. Les liquidités et les disponibilités avoisinent un montant de CHF. 5'000'000.- et le patrimoine financier de la Commune est aussi conséquent. Ce que précise, Monsieur HOFMANN est réjouissant.

Pour l'année 2016, la situation est confortable au niveau des rentrées fiscales

Fin juillet, début août, un montant de CHF. 472'000.- pour un rattrapage concernant la péréquation et facture sociale pour 2015 a été payé. Ce montant a été pris sur la provision de CHF. 500'000.- constituée par notre Commune, de ce fait les comptes 2016 ne seront pas affectés par ce rattrapage.

Monsieur le Municipal, Pierre HOFMANN demande au Conseil communal d'accepter le préavis tel qu'il est présenté et demande de maintenir le taux d'imposition à 57 % pour 2017.

Monsieur Albert BOLAY, Président de la Commission des Finances recommande au Conseil communal d'accepter ce préavis, précisant deux points : - les finances de la Commune sont saines ainsi que les réserves constituées depuis 2015 et l'aspect de prudence de la Municipalité par rapport à la nouvelle réforme qui entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 fait effet de balance – Deux points convaincants ladite Commission d'avaliser ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Marcello ALLECA prend la parole, demandant à quel moment comprendra-t-on la nouvelle situation quant aux montants dus dans le futur générés par ce nouveau système de péréquation ?

Monsieur le Municipal, Pierre HOFMANN répond que pour le moment la Municipalité ne connaît pas et attend le chiffre pour 2017.

Il précise que le rattrapage de CHF. 472'000.- a été calculé sur la base du taux de 53 %, celui-ci sera bien sûr calculé sur le taux de 57 %.

Monsieur HOFMANN pourra en dire plus au mois de décembre lors de la présentation du budget.

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL, prend la parole et explique qu'en tant que député il a assisté et participé aux discussions sur la péréquation intercommunale au niveau du Grand Conseil. En effet, sur 318 communes majoritairement gagnantes, Trélex fait partie des communes bien nanties. Jusque-là, notre Commune bénéficiait d'un montant plafond qui a été supprimé, ce qui fait que nous devenons perdants.

La première proposition fut l'application et l'entrée en vigueur de ce nouveau système dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, mais la commission s'est ravisée et propose cette entrée en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (à hauteur de 100 %), pour 2017 (à hauteur de 65%). Bien sûr, cela impactera une augmentation pour notre Commune.

Il est difficile de faire une projection tant que la Municipalité n'a pas ces chiffres. Mais comme précisé la situation de notre Commune est sereine et peut faire face à cette augmentation. C'est pourquoi, la Municipalité demande de maintenir le taux pour 2017 à 57%.

Madame Patricia DELAFONTAINE désire s'exprimer et demande si la Commune ne se trouve pas dans une situation où plus l'on va augmenter les impôts des citoyens de la Commune et plus cet argent sera injecté pour la péréquation ?

Monsieur le Municipal, Pierre HOFMANN, précise que plus le taux est bas dans une commune plus elle participe à la facture sociale, on parle, précise-t-il, à un taux de 5% à 7% (taux moyen) et entre 62 % à 64 % pour les taux d'imposition, les communes ayant un taux plus bas participent davantage à cette facture sociale.

Malgré tout, le système essaie d'équilibrer ces disparités.

Monsieur Jean-Charles SAILLAND demande la parole, Monsieur SAILLAND a assisté à une conférence donnée par Monsieur Pascal BROULIS qui avait lors de son discours assuré qu'il n'y aurait aucune perte et que les comptes seraient équilibrés entre ces baisses fiscales pour les PME. Par contre, ceci serait compensé par une augmentation des impôts pour les Sociétés étant plafonnées avec des avantages fiscaux. Monsieur SAILLAND questionne la Municipalité sur quoi se base t-on sur ces 100 millions de CHF qui ont un effet sur notre Commune ?

Monsieur le Municipal, Pierre HOFMANN intervient et dit ne pas connaître le surcoût généré par ce nouveau système et attend non seulement le montant, mais aussi l'explication quant à la manière dont il sera calculé. A l'heure actuelle, ceci est dans le flou, mais ces chiffres doivent parvenir, il l'espère, rapidement.

Monsieur Jean-Charles SAILLAND estime que les communes riches ou nanties comme Trélex sont en fait pénalisées par ce système.

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL, précise que d'ici fin 2019, des négociations doivent reprendre pour revoir le système total de cette péréquation.

Pour compléter les dires, de Monsieur Pierre HOFMANN, au sujet de la RIE III, Monsieur RAVENEL, précise qu'il faut savoir que la réforme fiscale sur les entreprises a été estimée à une diminution des entrées fiscales pour le Canton de Vaud à hauteur de 100 millions de CHF, c'est-à-dire que c'est aux communes d'assurer ce montant.

Monsieur Pascal BROULIS a fait la proposition suivante :

Aider les communes qui vont perdre ces fonds. La solution est de changer ce système de péréquation intercommunale et donner des fonds à des communes qui vont perdre cette manne financière due à la RIE III.

Cette nouvelle réforme est arrivée plus vite que prévue, la Loi en vigueur étant normalement établie jusqu'en décembre 2018. Il n'était pas prévu que cette loi soit remise en question.

Il est vrai qu'à l'avenir la Commune de Trélex devra participer un peu plus au vu de l'augmentation de cette facture sociale.

Monsieur Jean-Charles SAILLAND demande quelles sont les stratégies à adopter ? (telles que baisse le point d'impôts afin d'attirer des entreprises ou de nouveaux contribuables à Trélex).

Monsieur le Municipal, Pierre HOFMANN répond qu'aucune stratégie dans ce sens ne serait bonne pour la commune de Trélex.

Le Canton a besoin d'argent, en lieu et place d'augmenter les impôts cantonaux celui-ci le facture aux communes.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote :

**Le préavis n° 11/2016 – est accepté à l'unanimité.**

**9. Préavis n° 12/2016 – relatif à une demande de crédit de CHF. 173'600.- TTC pour la réalisation d'un bouclage du réseau ESP de la conduite de distribution et de défense incendie le long du chemin des Santous**

Monsieur le Municipal, Cédric MARZER, prend la parole, comme tout le monde le sait la Commune de Trélex est en cours de travaux routiers et ceci en accord avec le plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) et la prochaine étape est le bouclage du réseau ESP le long du chemin des Santous (voir le plan annexé au préavis n° 12/2016). Les travaux commenceront dès le lundi 03 octobre 2016.

Ces opérations de bouclage (conduite qui relie les autres conduites) comme dit dans le préavis et de remplacement de conduite sont nécessaires afin de maintenir la qualité du réseau existant afin d'augmenter les performances et pallier à la démographie croissante de Trélex. Le projet présenté prévoit la pose d'une nouvelle conduite sur une longueur d'environ 320 mètres sur le chemin des Santous.

Le préavis proposé est présenté avec un budget calculé solidement.

Il faut savoir, entre autres, qu'une subvention de l'ECA de l'ordre de 10% du montant des travaux, CHF. 173'600.- sera reversée à la Commune. Voir préavis : la participation de l'ECA sera déterminée sur la base du décompte final des travaux à la vue des factures acquittées.

Monsieur Cédric MARZER, demande donc au Conseil communal :

- **d'autoriser** la Municipalité d'entreprendre les travaux de bouclage du réseau ESP de la conduite de distribution et de défense incendie le long du chemin des Santous
- **d'octroyer** à la Municipalité un crédit de CHF. 173'600.- TTC
- montant qui sera prélevé sur la trésorerie courante
- **d'amortir** le montant des travaux, au maximum la somme de CHF. 173'600.-, en une seule fois par prélèvement sur le compte Fonds de Réserve Eau n° 9280.30, disposant à ce jour d'un solde de CHF. 1'318'840.-

Madame Rose-May BUCHER, Présidente de la Commission Eaux-Egoûts recommande au Conseil communal d'accepter le préavis n° 12/2016

Monsieur Albert BOLAY, Président de la Commission des Finances, propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion :

L'assemblée n'ayant aucune remarque, le Président passe au vote :

**Le préavis n° 12/2016 - est accepté à l'unanimité.**

#### **10. Mentions des préavis à venir**

Monsieur le Municipal, Pierre HOFMANN ne présentera pas de préavis lors de la prochaine séance du Conseil communal, par contre le budget sera prêt pour la séance du mois de décembre.

Madame la Municipale, Evelyne VOGEL, annonce qu'elle présentera un préavis pour l'aménagement du parking de la Tour car le garage du village va cesser ses activités d'ici fin décembre. Des discussions sont en cours quant au réaménagement de ces places de parc.

Monsieur le Municipal, Cédric MARZER, n'annonce pas de préavis.

Madame la Municipale, Odile ROCHAT-JEANMONOD, n'annonce pas de préavis.

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL, présentera un préavis concernant le plafond d'endettement, s'agissant de préavis faisant partie de début de législature. Auparavant, la Municipalité désire mettre en place le budget pour présenter ce préavis.

#### **11. Communications du Président du Conseil communal**

Pas de communications, sinon l'annonce de la prochaine séance qui se déroulera le 31 octobre 2016.

Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE, tient à remercier la Municipalité, Madame la Municipale, Odile ROCHAT-JEANMONOD, Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL ainsi que l'Amicale des Pompiers pour l'organisation de la fête du 31 juillet 2016, qui fut magnifique. Madame Floriane VANAT – DI VETTA demande les dates des prochaines séances du Conseil. Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE lui répond que ces dates seront soumises au Conseil lors de la prochaine séance.

#### **12. Communication(s) de la Municipalité**

Madame la Municipale, Evelyne VOGEL a assisté à la Revue du Service de Secours et Incendie. Présentation du Corps des Pompiers qui s'est déroulée à Nyon et qui dit-elle l'a beaucoup impressionnée.

Madame Evelyne VOGEL met à disposition des Conseillers/ères communaux des flyers concernant la journée de recrutement de nouveaux membres au sein de ce service qui aura lieu, le jeudi 03 novembre 2016.

Les portes des casernes sont ouvertes afin d'accueillir ces nouveaux membres.

Monsieur le Municipal, Cédric MARZER revient sur un incident qui s'est produit le 28 août 2016, en effet suite à un appel (tôt le matin), le haut du village ne disposait plus d'eau courante. Le réservoir supérieur s'est complètement vidé durant la nuit (un clapet est resté bloqué).

L'alarme qui aurait dû fonctionner cette même nuit n'a été donnée que le matin. De nouveaux paramétrages de l'alarme seront élaborés suite à ce dysfonctionnement.

Monsieur Cédric MARZER parle ensuite des travaux routiers, si la météo le permet la réalisation du tapis sur la Route de Nyon s'effectuera le dimanche 02 octobre 2016. La Route sera donc fermée, ainsi que le giratoire du centre du village. Une déviation est prévue depuis le Route de Saint-Cergue et la Route Blanche.

Monsieur Cédric MARZER tient encore à remercier le Conseil communal d'avoir accepté ce soir, les travaux au Chemin des Santous.

Madame la Municipale, Odile ROCHAT-JEANMONOD prend la parole, une fuite sur la conduite du chauffage à distance reliant la Ferme « Galé » s'est produite. Les travaux doivent être effectués rapidement car les personnes vivant à la Ferme « Galé » seront privées de chauffage. Dès demain, il va falloir creuser. La semaine prochaine l'entreprise VON AUW viendra changer la conduite, ainsi que purger afin de remettre le chauffage à la Ferme « Galé ».

Madame Odile ROCHAT-JEANMONOD ne peut pas dire actuellement le coût de ces travaux. Mais la Commission des Finances sera tenue au courant de ces frais.

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL prend la parole : depuis le 12 septembre 2016, les travaux de transformation de l'Auberge Communale ont commencé. Une grande partie de la démolition est terminée. Actuellement, la phase de désamiantage est en cours. Il souligne quelques soucis au niveau de la sécurité des piétons et précise que des passages par la Rue de la Gare ont été organisés.

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL a bon espoir afin que ces travaux se déroulent bien.

Un mot, sur le personnel de la Commune de Trélex, Monsieur Yves RAVENEL estime que la Commune est bien lotie, car le personnel est compétent et qualifié. Cette année, la Commune va fêter les **20 ans d'activité** de la secrétaire Communale et à fêter les **15 ans d'activité** de la secrétaire Communale-adjointe. Une réception sera donnée en leur honneur.

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL tient à remercier le Conseil communal d'avoir accepté les préavis de début de législature.

Monsieur Yves RAVENEL convie l'assemblée à un apéritif et partager « le verre de l'amitié » à la fin de la séance.

### **13. Propositions individuelles et divers**

Madame Patricia DELAFONTAINE précise une petite erreur dans son adresse mail, celle-ci sera dûment corrigée sur la nouvelle liste.

Monsieur Jean-Charles SAILLAND a constaté de très mauvaises odeurs vers Combe-Froide. Il pense qu'il serait bien d'investiguer quant à ces eaux-usées, car nous arrivons dans la période froide de l'année.

Monsieur le Municipal, Cédric MARZER n'est pas au courant de ceci.

Monsieur Werner REUST intervient et confirme les dires de Monsieur Jean-Charles SAILLAND, ceci selon lui provient d'un regard. Il souligne qu'il l'avait déjà signalé. Monsieur Werner REUST pose la question quant le Pont Napoléon va être à nouveau ouvert ?

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL répond à Monsieur Werner REUST qu'en effet la Municipalité a eu vent de cela et que notre employé communal se trouvant parmi nous ce soir, « la commission est faite » !

Monsieur Jean-Baptiste GERODOLLE trouve l'idée excellente d'avoir mis un radar sur la Route de Saint-Cergue car la vitesse abusive et autres incivilités sont courantes sur cette voie. Monsieur Jean-Baptiste GERODOLLE souhaite que celui-ci soit placé plus haut.

Monsieur le Municipal, Cédric MARZER répond que la Municipalité dispose d'un radar mobile et l'option serait de mettre, de temps à autres, ce radar plus haut sur la Route.

Madame Céline HELLER-BERGER remercie la Municipalité d'avoir posé des cônes au Passage Duboulet et de la Rue de la Gare. Néanmoins, celle-ci trouve hallucinant de voir tous les jours, plusieurs fois par jour des voitures circuler et descendre cette rue. Ceci devient dangereux pour les piétons montant à cet endroit.

Sans rendre responsable la Municipalité Madame Céline HELLER-BERGER demande à celle-ci de trouver une solution.

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL est conscient de ce problème. La police va effectuer des pointages à cet endroit.

La Municipalité a conscience de ce qui se passe et étudie une solution plus solide.

Monsieur Roman DAEPPEN fait la remarque quant à l'envoi aux Conseillers communaux des documents imprimés en couleur et estime que par économie des envois de rapports en noir-blanc suffisent.

Monsieur Pierre-André CUVIT revient sur la sécurité des piétons empruntant la Route de Nyon. Il explique qu'il faut comprendre que les véhicules qui viennent depuis la Durette ne vont pas faire le tour.

Sa question et sa proposition : la Municipalité peut-elle envisager de faire un passage clouté à la sortie du tunnel et de sécuriser la route en limitant la vitesse à 30 à l'heure ?

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL répond que d'une part, sur une route cantonale (par rapport à la législation officielle) la vitesse à 30 à l'heure est impossible. La Municipalité estime que faire le tour est une sécurité et est une mesure transitoire (18 mois).

Madame Céline HELLER-BERGER relève que sur le Chemin des Santous, une voiture sur deux grimpe sur le trottoir et pose la question, si la Municipalité pouvait mettre un panneau « bordiers autorisés ».

Monsieur le Municipal, Cédric MARZER répond qu'à l'heure actuelle la Municipalité ne peut le faire, même à court terme. Une réflexion est faite au sein de la Municipalité sur le sujet de ces Chemins ou Routes secondaires.

Monsieur Pierre-André CUVIT a lu sur la FAO que le parking de l'église changeait ses horaires et demande pour quelle (s) raison (s) ?

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL répond, comme chacun le sait, le parking de l'église est monopolisé par une personne. Des véhicules sans plaque s'y trouvent en permanence 24/24, 7/7 jours.

La solution trouvée par la Municipalité est de changer les horaires de ce parking. Et ensuite intervenir de manière officielle avec la gendarmerie.

Monsieur Roman DAEPPEN demande, quelle réponse peut-on donner aux citoyens de la commune concernant la Place de la Gare quant aux places de parc (disponibilité, nombre, à

qui appartiennent les places, qui a payé pour, dans quelle mesure peut-on justifier de pouvoir se parquer ou non) ?

Monsieur le Municipal, Cédric MARZER, précise qu'il y a un accord entre le Nyon – Saint-Cergue et la Commune de Trélex. Le Nyon – Saint-Cergue disposant de la moitié de la parcelle. Les places de parc pour les usagers ont été définies dans une convention entre les deux parties. Il est bien entendu que ce sont en premier lieu les usagers du train qui dès lors peuvent utiliser ces places.

Madame la Municipale, Odile ROCHAT-JEANMONOD intervient : en fin de législature les employés communaux ont effectué un sondage et qu'il en ressortait qu'effectivement des personnes parquaient leur véhicule privé sur ces places de parc. La Municipalité ne pouvant verbaliser a réfléchi afin d'élaborer éventuellement un macaron destiné uniquement aux usagers qui prennent le train. La Municipalité ne désire pas faire de cet endroit un parking payant.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président du Conseil communal, Philippe DEPIERRE remercie l'assemblée de son active participation et clôt la séance à 21h30.

Le Président  
Philippe DEPIERRE

La secrétaire  
Fabia MASSOT-GATTI